


6.11

Zone Vulnérable Nitrates

 Zone vulnérable de La Piège

Les Zones Classées au titre de la Directive « Nitrates » sont celles où il a été mesuré des teneurs en nitrates élevées dans les eaux souterraines et/ou les eaux de surface. Sur ces secteurs sont arrêtés des programmes d'actions visant à assurer la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Au 1er janvier 2012, l'Aude comprend une Zone Vulnérable qui couvre 35 communes du secteur de la Piège. Sur ces communes s'applique le 4ème programme d'actions arrêté par le préfet de l'Aude le 21 avril 2011.

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE L'AUDE

Mise à jour : 2011
Edition du : 21/05/2012

Unité du Système d'Information Géographique
Echelle: 20 km

© DDTM de l'Aude - © IGN Tous droits de reproduction réservés.